

CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX

e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>

Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

CONSEILS DE VIE SOCIALE SAINT-ROCH, CAPUCINS, MAISON MEDICALE, GUE-DU-MERLE

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2013

ÉTAIENT PRESENTS :

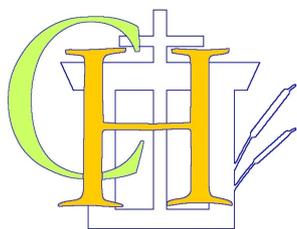
Mme MULON, représentante des résidents de la Maison médicale et Gué-du-Merle
Mme NOYAT, représentante des résidents de l'EHPAD des Capucins
Mme AMELOT, représentante des résidents de la Maison médicale et du Gué-du-Merle
Mme COGNET, représentante des familles des résidents de l'EHPAD St-Roch
M. GUIMONET, représentant du Conseil de surveillance du Centre hospitalier
Docteur HENNET, représentant du Conseil de surveillance du Centre hospitalier
Mme BAZIRE, représentante du personnel
Mme BORDE, représentante du personnel
Mme BRANDAO, représentante du personnel

ASSISTAIENT EN OUTRE À LA SÉANCE :

Monsieur BEST Pierre, Directeur
Madame VESPIER, FF Directrice des soins et Cadre supérieure de santé du pôle gériatrie – hébergement
Docteur PAUL, Médecin coordonnateur des EHPAD du Centre hospitalier
Docteur DUPECHER, Médecin des EHPAD et SLD du Gué-du-Merle et des Capucins (entre autres)
Monsieur DEWAELE, Adjoint des cadres des admissions

EXCUSÉES :

Mme REPINCE, représentante des familles des résidents de l'EHPAD des Capucins
Mme GERZER, représentante du personnel



CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX

e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>

Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2013
2. Résultats de l'évaluation interne
3. Financement par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil général de nouvelles prestations (pôle d'activités et de soins adaptés pour les résidents des EHPAD le nécessitant ; pour les personnes hors EHPAD : accueil de jour ALZHEIMER) et renouvellement des conventions tripartites
4. Locaux des Capucins : courrier à LOIR-ET-CHER LOGEMENT
5. Questionnaires sur l'appréciation des plats dans la semaine du 16 décembre par les résidents des CAPUCINS
6. Résultat des élections pour le renouvellement du conseil de vie sociale

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal est adopté sans observation.

2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION INTERNE

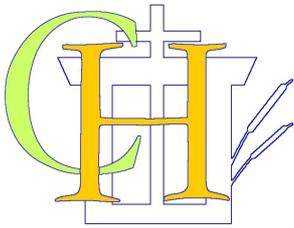
Monsieur BEST rappelle le cadre de la démarche. Pour reprendre le compte-rendu du mois d'octobre 2013 :

Tous les EHPAD de FRANCE (et également d'autres structures médico-sociales) devront réaliser :

- d'ici fin 2013 : leur évaluation interne : c'est une sorte d'audit interne, réalisé par les équipes elles-mêmes
- d'ici fin 2014 : leur évaluation externe, réalisée par des organismes agréés par les pouvoirs publics, pour s'assurer que l'évaluation interne correspond à la réalité.

Il s'agit sur différents et nombreux critères concrets d'évaluer si nos EHPAD sont conformes aux bonnes pratiques.

Par exemple, lorsqu'une famille cherche à se renseigner en vue d'une admissions, la question est la suivante : « *La réponse à une demande externe de renseignements, y compris téléphonique, concernant l'établissement est-elle organisée ?* » ou encore : « *Existe-t-il un*



CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX
e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>
Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

moyen de participation des personnes accueillies à l'organisation de la restauration (groupe d'échanges, commission des menus, ...) ? »

A chacune de ces questions, les groupes de travail constitués en interne depuis le début de l'année 2013 ont proposé une réponse et une cotation. Les cotations vont de 1 (l'établissement n'est pas conforme à l'attendu dans ses pratiques) à 4 (l'établissement est tout le temps conforme à l'attendu sur cette question).

Le référentiel de questions est laissé au choix de chaque EHPAD. Le Centre hospitalier de ROMORANTIN a choisi un référentiel existant, créé par la Fédération hospitalière de France de la région AQUITAINE.

Il y a ainsi près de 400 questions réparties par thèmes :

- comment est organisée l'admission ? Comment est organisée la communication sur les droits individuels (différentes chartes?)
- le projet de soins individualisé de la personne
- restauration, hôtellerie et logistique
- bientraitance et prévention de la maltraitance
- projet d'établissement et ouverture à l'environnement
- gestion des ressources humaines
- réflexion éthique.

Monsieur BEST présente rapidement à l'écran l'autoévaluation par grand chapitre. Les « notes » d'auto-évaluation sont en général en moyenne de 3 sur 4. Il présente ensuite les résultats sous forme littéraire : là où l'établissement se positionne plutôt bien ; là où l'établissement doit progresser.

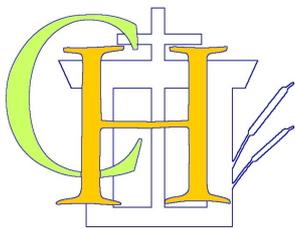
Ces commentaires sont joints en annexe.

La présentation de l'évaluation interne n'appelle pas d'observations.

3. FINANCEMENT PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE NOUVELLES PRESTATIONS (PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS POUR LES RÉSIDENTS DES EHPAD LE NÉCESSITANT ; POUR LES PERSONNES HORS EHPAD : ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER) ET RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS TRIPARTITES

Monsieur BEST fait part de nouvelles plutôt positive.

L'Agence Régionale de Santé a attribué de nouveaux crédits pour les EHPAD dans le cadre des conventions tripartites qui permettront de financer 1,5 infirmière supplémentaire et de recruter ou mieux remplacer 2 aides-soignantes.



CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX
e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>
Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

En cohérence avec les conclusions de l'évaluation interne, l'établissement a insisté auprès du Conseil général (dont dépend ce financement) pour obtenir plus de temps pour l'équipe

d'animation. Il y a clairement un besoin si l'on compare les ratios avec d'autres établissements (par exemple, pour l'EHPAD de NEUNG-SUR-BEUVRON, exemplaire en la matière : 2 animatrices à temps plein pour 85 lits ; pour ROMORANTIN, EHPAD et Soins de longue durée confondus, un peu plus de 2,5 Équivalents temps plein pour 272 lits en fonctionnement).

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé a fait part de son accord pour :

La création et le financement d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)

La capacité est en théorie 14 places. Dans la pratique, cet accueil se fera à l'espace prévu au rez-de-chaussée des PICS-VERTS, dont la capacité d'accueil est de 8 à 10 résidents maximum.

L'objet des PASA est de faire venir sur la journée, le cas échéant plusieurs fois par semaine, des résidents présentant la maladie d'ALZHEIMER ou d'autres pathologies (par exemple, pathologies psychiatriques anciennes stabilisées ou tendances addictives) pour des activités d'animation. Celles-ci sont particulières : elles ont un but certes d'activité, mais aussi et surtout d'entretenir les capacités mnésiques et de stimuler les fonctions cognitives : par exemple :

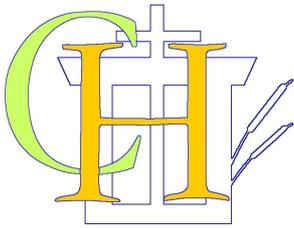
- lire le journal à voix haute
- faire de la musique
- faire de la cuisine thérapeutique
- faire des jeux stimulant la mémoire (memory)
- aller au marché
- etc.

Les résidents des PICS-VERTS y auront accès, mais pas seulement : tous les résidents des différents établissements qui le nécessiteraient. La nécessité de cet accueil en journée se fait en fonction d'une évaluation médicale et soignante.

La création et le financement d'un Accueil de jour pour patients Alzheimer

Cet accueil sera organisé à la Maison médicale.

Les objectifs sont exactement les mêmes que ceux du PASA. Seul le public change : l'accueil de jour est destiné à des personnes résidant à domicile, tandis que le PASA concerne les personnes qui résident déjà en EHPAD.



CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX
e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>
Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

4. LOCAUX DES CAPUCINS : COURRIER À LOIR-ET-CHER LOGEMENT

Monsieur BEST présente le courrier adressé au propriétaire de la résidence des Capucins (joint en annexe).

Il est signalé au propriétaire que le défaut d'intervention sur les problèmes signalés remettrait en cause la viabilité du bâtiment.

Le Docteur DUPECHER fait remarquer à propos de la porte d'entrée que la mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés impose quoi qu'il en soit la réfection de celle-ci. Il y a un risque d'amende voire de prison en cas de non respect de ces dispositions. Les résidents soulignent en outre que l'un des battants est maintenant sorti de ses gonds.

Madame NOYAT suggère d'interrompre le versement des loyers pour faire réagir. Madame COGNET suggère plutôt de faire dresser un constat d'huissier.

A la demande de précision de Madame COGNET, Monsieur BEST précise que le bail qui lie le Centre hospitalier de ROMORANTIN et LOIR-ET-CHER LOGEMENT est relativement précaire. Il rappelle qu'il y a quelques mois, une EHPAD privée à GIEVRES a fermé, ses capacités étant regroupées à ROMORANTIN, à l'EHPAD de la SALAMANDRE.

5. QUESTIONNAIRES SUR L'APPRÉCIATION DES PLATS DANS LA SEMAINE DU 16 DÉCEMBRE PAR LES RÉSIDENTS DES CAPUCINS

Monsieur BEST fait circuler l'exemple d'un questionnaire qui sera rempli toute la semaine par les résidents des CAPUCINS.

L'objectif est d'avoir une vision plus objective des préférences des résidents. Si un plat leur plaît particulièrement, il sera mis plus souvent au menu ; s'il plaît moins que les autres, il sera retiré. En faisant un sondage ponctuel, une fois par trimestre, l'on aura la vision des souhaits de nombreux résidents, et pas seulement de celles et ceux qui viennent à la commission des menus.

Madame MULON souligne que ce n'est pas un problème de quantité, mais de qualité gustative. Par exemple, souvent les légumes sont servis secs, sans sauce ; les pommes de terre pas assez cuites. Les sauces sont bonnes, mais pas en quantité suffisante.

Monsieur BEST répond qu'il s'agit précisément par ce questionnaire d'établir autant que possible objectivement les préférences.



CENTRE HOSPITALIER DE ROMORANTIN - LANTHENAY

B.P. 148 - 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY CEDEX
e-mail : direction@ch-romorantin.fr - web : <http://www.ch-romorantin.fr>
Tél : 02.54.88.35.01 - Fax : 02.54.88.33.48

2014 (les représentants de l'Agence Régionale de Santé ne pouvant se déplacer avant cette date, en raison de l'imminence des élections).

Madame NOYAT signale qu'un résident des Capucins fêtera avec tous les résidents son anniversaire cet après-midi à 16 heures. Monsieur BEST répond qu'il viendra.

La Vice-Présidente du Conseil
de vie sociale pour
la Maison médicale et du Gué-du-Merle

La Présidente du Conseil
de vie sociale pour
Saint-Roch et les Capucins

Madame MULON

Madame COGNET
